



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER, A. X. BERNE



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse . . . 6 fr. 3 fr.

Autres pays . . 10 " 5 "

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant tous les vendredis à Biel



## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne

» de l'étranger . . 25 »

Minimum d'une annonce 50 centimes

Les annonces se paient d'avance

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux : Rue Neuve 38<sup>a</sup>

## NOS ÉCOLES D'HORLOGERIE

(Suite.)

Nous l'avons déjà exprimé ; les élèves des établissements horlogers, ne pouvant être soumis à des règles aussi sévères que celles en vigueur dans les institutions scolaires, échapperont toujours plus ou moins, à la contrainte qu'il faudrait pouvoir imposer à beaucoup d'entre eux. Mais, si l'action des maîtres n'est pas suffisamment efficace à ce point de vue spécial, si le temps et l'attention qu'ils doivent vouer à l'enseignement proprement dit, absorbe complètement leur activité, les commissions des écoles pourraient, croyons-nous, les seconder utilement dans cette partie essentielle de leur tâche, en organisant un système d'inspections minutieuses, fréquentes et régulières. Les élèves, ainsi placés sous une surveillance rigoureuse, tant au point de vue de leur fréquentation et de leur assiduité qu'à celui de la quantité de travail exécuté, finiraient peut-être par comprendre qu'ils ne sont pas en séjour d'agrément dans nos écoles et que les sacrifices énormes faits en leur faveur ne doivent pas être en partie perdus.

On peut dire, d'une façon générale, que les maîtres ont les aptitudes voulues par l'enseignement qu'ils donnent ; les soins qui président à l'examen des candidats en sont un sûr garant. Il est cependant permis d'admettre que quelques-uns, enlevés à leurs occupations personnelles pour être placés, sans transition, à la tête d'un certain nombre d'élèves, ne possèdent pas assez cette science de conduire les hommes, si nécessaire à ceux qui ont une part d'autorité à exercer, tant petite soit-elle. Un stage, dans une fabrique bien outillée et bien conduite, serait pour beaucoup d'une incontestable utilité. Ils y acquerraient une assurance qui leur manque souvent et leur enseignement, fortifié par l'expérience acquise dans un

établissement industriel où l'on produit en vue d'un résultat déterminé, aurait une portée pratique et une unité qui leur permettrait, mieux qu'aujourd'hui, de former des élèves aptes à produire un travail complet et rémunérant à la sortie de l'école.

Il y a une autre cause encore, au peu de popularité qui entoure nos écoles d'horlogerie.

Un courant puissant entraîne les grands pays qui nous environnent, dans les eaux du protectionnisme le plus rigoureux. A ne considérer ce phénomène que d'une façon superficielle, on pourrait le prendre pour l'avant-coureur du triomphe prochain de la doctrine de la protection en matière commerciale et industrielle ; ce serait, croyons-nous, devancer imprudemment le verdict que la science économique donnera un jour sur cette question si controversée, et qui n'est pas arrivée encore à un degré de maturité permettant de la résoudre d'une façon définitive.

Dans ce problème du protectionnisme et du libre échange, des intérêts immédiats, nombreux et de premier ordre sont en jeu ; mais, quoiqu'il ne s'agisse pas de l'une de ces questions abstraites qui peuvent être ajournées sans péril, les intérêts en présence sont si divergents et les bons arguments si abondants de part et d'autre, selon le point de vue auquel on se place, que le libre échange, cette doctrine de l'avenir, n'est pas à la veille encore de triompher.

Quoiqu'il en soit, la Suisse n'a pas échappé au courant protectionniste et, chose curieuse, la muraille de Chine dont, par nécessité du moment peut-être, nous semblons vouloir nous entourer a paru, à quelques-uns, une image agrandie d'une autre muraille, plus petite, mais non moins infranchissable qu'il fallait, d'urgence, élever autour de nos écoles d'horlogerie.

Les étrangers hors de l'école, tel est le cri de ralliement d'un grand nombre de personnes, animées, nous le croyons,

d'intentions excellentes, mais qui s'imaginent à tort que lémigration horlogère est dûe en partie à la présence, dans nos écoles, d'élèves appartenant à d'autres pays que la Suisse. On a exploité le sentiment assez général d'hostilité à nos écoles ; et, au lieu d'éclairer l'opinion sur leur action réelle, on a cherché à faire de cette institution, et cela dans une intention peu définie, le bouc émissaire de tous les maux qui ont affligé et affligen encore l'industrie horlogère.

Il est bon, croyons-nous, de faire justice de cette erreur d'appréciation et de dégager nos écoles d'une responsabilité qui ne leur appartient pas. Si l'industrie horlogère n'a pu être monopolisée à notre pays, il faut en chercher les causes dans notre persistance regrettable à ne pas mettre à temps nos procédés de fabrication à la hauteur des exigences modernes ; à l'esprit de routine qui nous a fait ignorer l'emploi des procédés mécaniques, tandis que l'industrie américaine s'organisait sur cette base ; au peu de sécurité qu'offrait l'indication de nos titres alors que, la nouvelle loi sur le contrôle n'étant pas encore élaborée, les fraudeurs pouvaient, sans grand danger, tromper la bonne foi de l'acheteur ; à l'imprévoyance, à l'égoïsme, au manque de solidarité qui nous ont fait assister impuissables à l'avilissement des salaires et qui, si l'on n'y met ordre, obligeraient lémigration de nos populations horlogères, dans des contrées où l'ouvrier peut vivre du produit de son travail ; à toutes ces plaies enfin, que le mouvement de rénovation horlogère a mises à nu et auxquelles une grande fédération de nos intérêts industriels et commerciaux peut seule apporter un remède efficace.

Voilà les causes de notre décadance industrielle ; les écoles d'horlogerie n'en peuvent mais.

(A suivre.)

## UNE ENTENTE

Nous annonçons, dans notre dernier numéro, que le conflit qui avait éclaté entre les chefs d'une fabrique d'horlogerie de Bienne et leurs ouvriers était arrangé à la satisfaction des deux parties.

Sans vouloir donner à cet incident des proportions qu'il n'a pas eu en réalité, nous croyons cependant utile d'en indiquer l'origine.

Vers le milieu de mars, la maison Amann et Béguelin, pour répondre à un désir exprimé par sa clientèle, faisait une petite modification dans l'achevage de ses montres ; dans ce sens que les pièces d'acier de dessous devaient, à l'avenir, être polies au lieu d'être simplement adoucies comme auparavant. Le remonteur, à qui incombaît cet adoucissement n'ayant, dès lors, plus à s'occuper de ce détail, la fabrique considéra qu'il était juste d'en diminuer la valeur sur le prix des remontages. Les ouvriers, envisageant que la diminution faite sur le prix des remontages était trop forte relativement à l'économie de temps qui résultait pour eux de la suppression de l'adoucissement des pièces de dessous, refusèrent de l'accepter et y virent une baisse indirecte.

De là, conflit, qui s'est heureusement terminé, grâce aux sentiments de conciliation qui ont fini par prendre le dessus de part et d'autre et grâce aussi, à la bienveillante intervention de M. Louis Muller, président de la Société des fabricants et chefs d'atelier de Bienne.

L'arrangement final, intervenu après une suspension de travail de quelques jours, a été une transaction ; la fabrique a réduit la diminution de prix primitivement imposé, et d'un autre côté, prendra à sa charge une partie qui incombaît aux remonteurs. En définitive, ce qui se présentait au début comme une baisse indirecte, se résume en une petite augmentation de prix en faveur des ouvriers. Il a suffi d'un examen attentif de la question pour que la maison Amann et Béguelin admette que le moment était mal choisi pour faire un changement qui puisse être interprété dans le sens d'une baisse ; nous la félicitons vivement d'en avoir jugé ainsi. D'autre part les ouvriers, comprenant la nécessité de ne pas laisser entamer les prix payés actuellement, ont tenu bon jusqu'au bout.

### Les sociétés horlogères et le registre de commerce.

(Voir les précédents numéros.)

5° Les *unions* (en allemand *Vereine*) sont, d'après O. 716, les sociétés qui ont un but scientifique, artistique, religieux, de bienfaisance ou de récréation, ou tout autre but intellectuel ou moral. Ces sociétés peuvent, en se faisant inscrire sur le registre du commerce, acquérir la *personnalité civile*, même dans le cas où elles n'auraient pas eu jusqu'à présent cette faculté d'après la législation cantonale. C'est là une disposition d'une très grande portée. Autrefois l'acquisition de la personnalité civile était liée à l'accomplissement de formalités plus ou moins longues et parfois infructueuses. Les autorisations de ce genre étaient en effet du ressort des pouvoirs législatifs cantonaux qui ne se prononçaient qu'ensuite d'un préavis de l'autorité exécutive. Actuellement, il suffit d'une simple demande, selon certaines formes, déposée au bureau du registre, et la personnalité civile est acquise. Aucune influence particulière ne peut entraver la demande ou la faire échouer. Par l'acquisition de la personnalité civile, les

unions de tous genres : religieuses, patriotiques, gymnastiques, musicales, militaires, philanthropiques, professionnelles, etc. obtiennent une base solide et de nature à leur assurer des conditions d'existence dont sont privées les unions qui négligent de profiter du privilège que le code fédéral des obligations leur a apporté.

Avec la personnalité civile, c'est à dire reconnue comme corps moral, une union peut faire tous les actes propres à sa conservation et à son développement ; elle peut exclure la responsabilité personnelle ; elle peut se présenter en justice, accepter des legs, enfin agir dans les limites de son but qui ne saurait toutefois être la recherche d'un gain, car une union ayant un but lucratif n'est plus une société selon O. 716.

Sans la personnalité civile, une union sera sans existence légale exposée en cas de difficultés à se trouver dans une situation tout à fait fausse. En outre, les membres des comités des sociétés de ce genre feront bien de se souvenir que O. 717, alinéa 2, établit que : les actes faits avec des tiers au nom de ces sociétés (celles ne jouissant pas de la personnalité civile) obligent personnellement et solidiairement ceux qui les ont faits, sauf leur recours contre les autres membres de la société.

Il semble qu'en présence des avantages de l'inscription et des inconvénients de négliger cette formalité, aucune société non économique ne devrait se priver de la faculté qui lui est offerte par le code fédéral des obligations.

Par une publication faite dans la *Feuille officielle suisse du commerce*, n° 41, deuxième partie, du 24 mars 1883, le département fédéral du commerce a fait connaître les données qui doivent être renfermées dans la *demande d'inscription* des sociétés qui nous occupent, savoir celles mentionnées au 28<sup>e</sup> titre du code fédéral des obligations. Ce sont : 1<sup>o</sup> la dénomination et le siège de la société ; 2<sup>o</sup> la date des statuts ; 3<sup>o</sup> le but de la société ; 4<sup>o</sup> les conditions requises pour l'admission et la sortie des membres de la société ; 5<sup>o</sup> la formation du comité ; 6<sup>o</sup> la forme à suivre pour les publications émanant de la société ; 7<sup>o</sup> la manière dont la société est représentée et dont on doit signer en son nom ; 8<sup>o</sup> les dispositions statutaires relatives aux biens de la société et, s'il y a lieu, la part de responsabilité incomptable aux sociétaires.

Les pièces suivantes doivent accompagner la demande d'inscription : 1<sup>o</sup> une copie dûment certifiée des statuts ; 2<sup>o</sup> un extrait certifié du procès-verbal relatif à la nomination du comité ; 3<sup>o</sup> un extrait certifié du procès-verbal relatif à la décision de la société pour l'inscription au registre du commerce.

Rien de particulier n'est à signaler en ce qui touche au choix de la *dénomination* des sociétés, ni en ce qui concerne leur *représentation*. Les principes généraux sont également applicables à ces sociétés. Quant à la *responsabilité* des membres, contrairement à ce qui se passe à l'égard des associations, elle est sensée exclue lorsque les statuts n'en disposent pas autrement. G.

## LES LIENS DU SANG

Chacun sait quels soins les établissements qui travaillent l'or et l'argent mettent à prévenir tout détournement comme toute perte des déchets de ces métaux précieux. Pour ne parler que des pertes par imprudence ou par incurie, un statisticien anglais évaluait récemment à près d'un milliard la valeur des déchets qui avaient disparu sans profit pour personne,

sur la place de Londres pendant la période de 1811 à 1820. Ce chiffre, quelque énorme qu'il paraisse, ne doit pourtant pas être bien éloigné de la vérité ; en tous cas la moitié de cette somme ferait encore les affaires de bien des fabricants aujourd'hui.

On n'ignore pas qu'une fois l'attention attirée sur ce point, les fabricants anglais, comme ceux du continent, plus tard, se sont mis à rivaliser de soins et de précautions de tous genres, pour éviter ces chances de pertes. Depuis longtemps les ateliers où l'on travaille l'or sont aménagés dans ce but : claires mobiles sur les planchers, abat-jours aux fenêtres ; tabliers de peau fixés aux établis ; obligations pour chaque ouvrier de changer de vêtements, et, en sortant de l'atelier, d'y laisser son costume de travail, depuis la blouse jusqu'aux bas et aux pantoufles, ce costume lui étant la plupart du temps fourni par le chef d'atelier ou par l'établissement. Tous ces objets sont nettoyés soigneusement ou brûlés périodiquement, pour permettre d'en retirer les paillettes et la poussière d'or ; l'eau qui sert au lavage de la figure et des mains, est soigneusement gardée avec tous ses résidus, pour être de temps à autre « soulagée » des richesses métallurgiques qu'elle recèle. Ailleurs, on va plus loin encore : il est rigoureusement interdit aux ouvriers de se faire couper les cheveux ailleurs que dans l'atelier même et par la personne désignée à cet effet par le chef de l'établissement. C'est généralement le dégrossisseur ou l'homme de peine qui remplit ces fonctions ; celles-ci lui sont facilitées par l'emploi des ciseaux américains qui vous tondent une tête en un tour de main et ne vous y laissent pas plus de cheveux que sur un œuf. C'est ce qui a permis de dire que les tondus sont toujours « malcontents » et a fait donner le nom de « malcontent » à ce genre de coupe. Naturellement, après l'opération, les cheveux sont brûlés et leurs résidus soigneusement recueillis et triés ; naturellement aussi, on n'en prend que les bribes de matière précieuse, l'or, qui s'y trouve sous la forme de limaille très ténue.

Ailleurs encore, il est interdit aux ouvriers de faire leurs évacuations ailleurs que dans la garde-robe de l'atelier, laquelle est aménagée de manière à ce qu'un triage puisse être effectué tous les deux ou trois jours. On prétend que ces détritus fournissent pour une somme relativement considérable de cette poudre d'or que les ouvriers aspirent toujours, plus ou moins, pendant leur travail dans l'atelier. On prétend qu'un fabricant d'horlogerie de Besançon se fait, par ce procédé, un revenu annuel de deux mille francs.

Il semblait qu'on fut arrivé au dernier terme de ce que pouvait rendre l'extraction de matières d'or et d'argent des corps qui, sous une forme ou sous une autre, les avaient distraites de la main-d'œuvre. Il n'en est rien cependant. Une lettre qu'un banquier suisse vient de recevoir des Etats-Unis d'Amérique, lui annonce que le célèbre établissement *Watch Manufactory Co* de New-Toronto s'est, depuis quelque temps, arrangé pour que les cadavres de tous les employés qui meurent dans cet établissement soient non plus ensevelis, mais incinérés aux frais de la compagnie ; celle-ci a fait construire à cet effet des fourneaux fort ingénieux, dans lesquels les cendres des défunt, après avoir été religieusement recueillies dans une urne en terre réfractaire, sont soumises à un travail chimique ayant pour effet d'en dégager tout l'or et l'argent qu'elles peuvent contenir ; on prétend que le produit de ce triage chimique est si considérable que les prix de premier établissement des fourneaux sont déjà plus que couverts, et que la compagnie en question a l'intention d'étendre son exploitation en admettant à la faveur de l'incinération tous les

individus que leur profession appelle à manier journellement des matières précieuses, tels que : monteurs de boîtes, graveurs, bijoutiers, orfèvres, banquiers, mineurs, etc. L'or et l'argent ainsi extrait des cadavres incinérés était jusqu'à présent réservé à la fabrication de souvenirs de famille, tels que coeurs, croix, larmes montées en épingle, etc. qui sont cédés à prix réduit aux parents des défunts. Cependant, comme les quantités de matières obtenues sont généralement assez considérables, on a, pour éviter l'obligation de faire plusieurs lots du produit d'une seule extraction, eu l'ingénieuse idée de consacrer désormais ce produit exclusivement à la fabrication de chaînes, et l'idée, plus ingénieuse encore, de donner à ces chaînes le nom très caractéristique de « Liens du sang ». Ces chaînes ont l'immense avantage de procurer un contrôle facile des quantités métalliques extraites, ces quantités étant exactement proportionnées au poids du cadavre incinéré. On assure que le procédé dont nous parlons trouvera prochainement son application également dans notre vieille Europe, la compagnie sus-nommée étant en train de solliciter des brevets en Angleterre, en France et en Allemagne.

Z.

## HYGIÈNE DE LA VUE

Chez les ouvriers qui sont obligés de travailler en tenant les yeux très rapprochés de l'objet en ouvrage, il arrive fréquemment qu'un grain de limaille s'introduit dans l'un de ces organes, et occasionne vite de l'inflammation si l'on ne se hâte d'éloigner le corps étranger. Presque sans exception, le premier mouvement est de frotter l'œil pour faire sortir le grain, mouvement qui doit être absolument proscrit, car il atteint rarement son but et ne contribue qu'à accroître l'inflammation qui a déjà pris naissance. Un frottement prolongé peut même occasionner des maladies longues et fort désagréables, et il en résulte quelquefois un affaiblissement définitif de la vue.

Il est donc nécessaire que chaque ouvrier connaisse les moyens de retirer de l'œil un corps qui s'y est introduit, sans que ces moyens puissent avoir aucun inconvénient ou résultat fâcheux. On s'est déjà servi avec succès, dans différentes circonstances, des procédés qui vont être indiqués ; mais il est toujours préférable qu'ils soient employés par une autre personne et non par le patient lui-même.

Si la limaille s'est logée dans la partie inférieure de l'œil, il ne sera pas difficile de la faire sortir au moyen d'un morceau de papier souple, humecté, en tenant la paupière inférieure un peu éloigné du globe de l'œil. S'est-elle logée, au contraire, sous la paupière supérieure, l'opération de l'extraction est un peu moins aisée : on doit soulever la paupière supérieure en introduisant au-dessous les cils de la paupière inférieure, et l'on promène la paupière supérieure de droite à gauche. On la soulève de nouveau, et le plus souvent le grain de limaille s'y trouve attaché, ou tout au moins s'est réfugié dans l'angle lacrymal, d'où il est facile alors de le faire partir. Mais auparavant il est important de s'assurer qu'aucun cil ne peut se détacher de la paupière inférieure, car on risquerait de l'introduire dans l'œil en lieu et place du grain de limaille à enlever.

Le moyen suivant est encore plus certain dans ses effets : on pose en travers et sur la paupière supérieure une aiguille à tricoter, un fil d'acier propre, ou une allumette dont on a brisé l'extrémité phosphorée ; puis on renverse la paupière de façon qu'elle se trouve

complètement retournée. Chacun peut faire cette petite opération, elle s'exécute absolument sans douleur, et elle a l'avantage de mettre tout l'intérieur de l'œil à nu.

Si le grain s'est fixé sur le globe de l'œil, on prend un morceau de papier suffisamment ferme que l'on plie en deux et que l'on coupe de façon à former une pointe du côté de l'angle du pli. On humecte cette pointe, ainsi que les bords coupés, sans cependant enlever au papier sa fermeté. Tenant maintenant d'une main la paupière levée et l'œil dirigé constamment vers un point fixe, on promène la pointe du papier sur la partie où se trouve le grain. Dans le cas où le patient se monterait agité, ne pouvant supporter patiemment l'opération, on placerait le papier sur la partie touchée, et la paupière se refermant instinctivement entraînerait le papier et le corps étranger. Il ne sera pas difficile alors de l'éloigner complètement. Si toute cette opération ne devait pas réussir parce que le grain est trop fermement logé dans la cornée, il sera prudent de s'adresser de suite à un médecin-oculaire. Il est à remarquer que si le grain de limaille est de fer ou d'acier, il se rouillera et disparaîtra de lui-même après deux ou plusieurs jours.

Lorsqu'il se produit un peu d'inflammation, il faut laver l'œil avec de l'eau tiède d'abord, puis avec de l'eau fraîche, et enfin avec de l'eau froide ; l'inflammation sera vite écartée.

Si un grain de limaille brûlant produit une légère enflure de l'œil, le seul bon remède consiste à appliquer d'une manière suivie des compresses d'eau glacée pour combattre l'irritation produite par la douleur.

(*Journal suisse d'Horlogerie.*)

## NOUVELLES DIVERSES

On annonce l'arrestation de l'Huillier, associé de la maison Dubois et l'Huillier de Londres, dont les chefs, comme on s'en souvient, avaient disparu un beau matin après avoir fait un grand nombre de victimes dans nos principaux centres horlogers.

Ce personnage était venu à Genève où il a sa famille ; c'est dans cette ville qu'il aurait été pris.

**La Société générale des monteurs de boîtes d'or de Besançon** a été, dit le *Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie*, créée en 1881 par 18 industriels qui fabriquaient alors avec un outillage des plus primitifs. La sombre perspective que leur laissait entrevoir la concurrence forcée qu'ils se faisaient entre eux, en face de la concurrence étrangère, et les faibles moyens d'action dont ils disposaient dans leur isolement, leur firent comprendre qu'il était inutile de chercher individuellement le relèvement de leur petite industrie, mais que seule l'union pouvait assurer le succès. Aujourd'hui, l'outillage imparfait et incomplet de 1881 a fait place aux machines les plus exactes exécutant avec précision un travail compliqué, et l'usine travaille annuellement, avec le concours d'environ 200 ouvriers, pour 8 à 10 millions de francs d'or pur.

**Solennités du Cinquantenaire des chemins de fer français.** — Exposition internationale des chemins de fer et de tous produits du commerce et de l'industrie. Paris-Vincennes 1887. Superficie 800,000 mètres. Présidents d'honneur : MM. les ministres des travaux publics, du commerce et de l'industrie, des postes et télégraphes, de la guerre, de la marine, de l'agriculture, de l'instruction publique et de M. Ferdinand de Lesseps, Grand Croix de la Légion d'Honneur. Membre de l'Institut. — Commissariat général pour la

Suisse : 22, Rue des Allemands, Genève ; 80, Boulevard Magenta, Paris.

Le Commissaire général pour la Suisse, E. Böttcher, ingénieur civil, à Genève, se met à la disposition des personnes qui voudront exposer pour leur fournir tous autres renseignements et pour les représenter pendant la durée de l'exposition ; il reçoit les adresses des exposants suisses.

	O/o	Total	Février	Janvier
	0,59	1,805. 85	1,123. 75	772. 10
	3,43	11,023. 83	6,758. 20	4,265. 63
	3,48	10,221. 55	7,989. 51	9,232. 04
	1	3,212. 45	1,203. 25	2,009. 20
	14,48	46,528. 74	24,235. 75	22,292. 99
	1,46	4,712. 20	2,536. 50	2,175. 70
	1,22	3,919. 08	2,368. 68	1,550. 40
	2,68	8,621. 22	3,792. 20	4,829. 02
	8,18	26,238. 81	15,503. 50	10,735. 31
	56,28	180,814. 85	103,767. 65	77,047. 20
	7,50	24,406. 23	9,425. 03	14,681. 20
Taux Fr.	142,590. 79	178,704. 02	321,294. 81	321,294. 81 = 100%

## Commerce des déchets d'or et d'argent.

Aperçu des opérations de janvier et février 1887.

Arrondissement	Janvier	Février
I. Nyonmont	772. 10	4,265. 63
II. St-Imier	4,265. 63	9,232. 04
III. Tramelan	9,232. 04	2,009. 20
IV. Madretsch	2,009. 20	22,292. 99
V. Bienne	22,292. 99	2,175. 70
VI. Schaffhouse	2,175. 70	1,550. 40
VII. Neuchâtel	1,550. 40	4,829. 02
VIII. Fleurier	4,829. 02	10,735. 31
IX. Locle	10,735. 31	77,047. 20
X. Chaux-de-Fonds	77,047. 20	14,681. 20
XI. Genève	14,681. 20	

**Horlogerie et bijouterie.** — *Etats-Unis d'Amérique.* Importation et exportation en 1885 et 1886 :

	Importations	Exportations
1885	1886	1886
Pendules	1,410,220	1,881,395
Montres	4,514,565	6,476,785
Bijouterie	6,432,970	4,485,390
Marchandise plaquée	—	2,242,930
		2,411,620

— *Bosnie.* Les affaires à Trieste sont assez calmes, les montres se vendent à un bon marché inouï, elles sont toutes de provenance suisse ; il se fait quelques affaires de gros pour la Bosnie et les pays orientaux à des prix très bas ; le titre des boîtes est, en général, à 14 carats environ. Pour la bijouterie, le public préfère généralement le 18 carats. Ce 18 carats est généralement inférieur au titre réel, le poinçon pour les objets de provenance étrangère étant le même pour les deux titres, et le public étant peu au courant pour s'y reconnaître. La chaîne qui se vend le plus est la chatelaine pour homme, nickel, argent et or.

**Expositions.** — Une exposition internationale sera ouverte à *Melbourne*, le 1<sup>er</sup> août 1888. Les demandes d'emplacement doivent être faites avant la fin du mois d'août de l'année courante. Les emplacements et la force motrice pour machines seront mis gratuitement à la disposition des exposants. Tous les renseignements pour le catalogue devront parvenir à *Melbourne* avant le mois de juin 1888, et les locaux pour la réception seront prêts avant le 15 juillet 1888. Les pays représentés nommeront eux-mêmes les membres du jury.

**Contrôle des boîtes de montres d'or et d'argent destinées à l'Allemagne.** — Le conseil fédéral suisse a pris l'arrêté suivant en date du 1<sup>er</sup> avril :

1<sup>o</sup> Pour les boîtes de montres d'or portant

l'indication de titre 0,585, le contrôle est obligatoire dans tous les cas.

2<sup>e</sup> Les boîtes de montres d'or et d'argent destinées à l'Allemagne et portant l'une des indications légales de titre, savoir :

pour l'or : 0,585,  
0,750 et au-dessus,  
pour l'argent : 0,800,  
0,875 et au-dessus,

ne peuvent recevoir le poinçon officiel que lorsque l'essai pratiqué sur chacune d'elles a fait constater que tant dans leur ensemble que dans leurs parties séparées, elles sont réellement au titre plein indiqué. Une tolérance de 5 millièmes pour l'or et de 8 millièmes pour l'argent est accordée pour l'objet fondu en entier avec la soudure.

3<sup>e</sup> Le fabricant qui présente au poinçonneur des boîtes de montres destinées à être exportées en Allemagne en fera la mention expresse sur la déclaration prescrite par l'article 2 du règlement d'exécution du 17 mai 1881.

4<sup>e</sup> Le poinçonnage des ouvrages mentionnés au chiffre 2 du présent arrêté doit s'effectuer de la manière suivante :

pour le titre or 0,585 : par deux empreintes symétriquement placées, l'une, le « grand écureuil », au-dessus ; l'autre, le « petit écureuil », au-dessous de l'indication de titre,

pour le titre or 0,750 et au-dessus : par deux empreintes symétriquement placées, l'une, la « grande Helvétia », au-dessus, l'autre, la « petite Helvétia », au-dessous de l'indication de titre ;

pour le titre argent 0,800 : par deux empreintes symétriquement placées, l'une, le « grand coq », au-dessus, l'autre, le « petit coq », au-dessous de l'indication de titre.

pour le titre argent 0,875 et au-dessus : par deux empreintes symétriquement placées, l'une, le « grand ours », au-dessus, l'autre, le « petit ours », au-dessous de l'indication de titre.

Ces empreintes doivent être frappées dans les fonds et dans les cuvettes. Il est aussi loisible de les frapper à droite et à gauche de l'indication du titre, suivant la place dont on dispose.

Pour le reste, on devra se conformer aux prescriptions de l'article 5 du règlement d'exécution du 17 mai 1881, modifié par l'arrêté du conseil fédéral du 4 novembre 1884 (suppression du poinçonnage facultatif des boucles).

5<sup>e</sup> Si des boîtes d'or ou d'argent présentées au contrôle ne répondent pas au titre indiqué, les bureaux doivent procéder conformément aux dispositions légales et réglementaires.

6<sup>e</sup> Les dispositions qui précèdent sont applicables aux boîtes d'or ou d'argent à exporter en Allemagne, que ces boîtes soient ou non pourvues du poinçon allemand.

7<sup>e</sup> Le présent arrêté abroge celui du 2 novembre 1886 et entre en vigueur immédiatement.

**Contrôle des ouvrages d'or et d'argent.** — *Italie.* Un règlement touchant le service de la vérification des poids et mesures, de l'essai des monnaies, et du contrôle des métaux précieux, et des compteurs du gaz d'éclairage a été promulgué le 14 mars dans la *Gazzetta ufficiale* pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1888. Nous en extrayons les renseignements suivants : Le service dont il s'agit est dirigé par une commission supérieure disposant d'un laboratoire central. En ce qui touche aux ouvrages d'or et d'argent, le laboratoire central a pour mission : 1<sup>e</sup> de procéder aux essais nécessaires en cas de contestations entre les bureaux de contrôle et les personnes ou sociétés présentant des ouvrages d'or ou d'argent au contrôle ; 2<sup>e</sup> de surveiller la fabrication des poinçons de con-

trôle ; 3<sup>e</sup> de conserver les poinçons originaux, les matrices et les poinçons de contrôle destinés aux bureaux de contrôle ; 4<sup>e</sup> de détruire les poinçons hors d'usage.

Il existe 20 bureaux d'essai et de contrôle chargés, conformément à la loi du 2 mai 1872, de la vérification des titres déclarés par les personnes présentant facultativement des objets au contrôle, et de l'essai du titre des barres d'or, d'argent ou d'argent doré. Voici la liste de ces bureaux : Alexandrie, Bari, Bologne, Brescia, Catane, Florence, Gênes, Messine, Milan, Naples, Novare, Padoue, Palerme, Plaisance, Rome, Turin, Trapani, Udine, Venise, Vérone.

Sont admis à la vérification du titre : 1<sup>e</sup> les ouvrages d'or ou d'argent massifs ou en plaques dont la masse est d'un même titre ; 2<sup>e</sup> les ouvrages d'or ou d'argent creux ne contenant intérieurement aucune matière étrangère dissimulée. Les ouvrages présentés au contrôle doivent être complets et munis de toutes les parties accessoires. Pour les vérifications au toucher, on doit essayer tant la partie principale que les parties accessoires. Autant que possible les essais à la coupelle doivent être faits sur un mélange de matière détachée des divers objets provenant d'une même fusion ou des diverses parties d'un même objet. Il est accordé une tolérance de 5 millièmes pour les ouvrages d'or ou d'argent massifs ou en plaques, de 10 millièmes pour ceux à soudure simple, et de 20 millièmes pour ceux en filigranes ou autres travaux délicats. Un émolument de 20 fr. par kg d'or et de 2 fr. par kg d'argent est perçu sur les simples essais ; lorsque la garantie du titre est demandée par l'inscription d'un poinçon, il y a en outre à payer un émolument de 30 fr. par kg pour l'or et de 3 fr. par kg pour l'argent, soit respectivement 50 fr. et 5 fr.

(Feuille officielle suisse du commerce.)

#### Commerce d'horlogerie en Suisse en février 1887.

	Importation	Exportation		
	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces
Horloges fines	469	578	26	4
Carillons et boîtes à musique	246	123	10,363	5,819
Montres à boîte de métal ordinaire	5,848	3,590	61,514	65,688
Montres à boîte d'argent	963	2,482	131,539	132,237
Montres à boîte d'or	591	1,083	30,543	29,921

**Publication de l'administration des postes suisses.** — Il résulte d'une communication de l'administration des postes portugaises qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril courant les colis postaux à destination du *Portugal* seront de nouveau acheminés par l'*Espagne*, au lieu d'emprunter, comme jusqu'à présent, la voie maritime via *Bordeaux*. Les colis postaux pour le *Portugal* dirigés par l'*Espagne* doivent être accompagnés de 4 déclarations en douane. Les colis postaux à destination du *Portugal* peuvent, sur la demande des expéditeurs, aussi être acheminés, comme

jusqu'à présent, via *Allemagne* (*Hambourg*). Par cette voie, 2 déclarations en douane suffisent.

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1887, la Roumanie se retire des arrangements concernant l'échange des lettres avec valeur déclarée et des colis postaux, et en conséquence on ne pourra plus, dès cette date, accepter à l'expédition, aux conditions des arrangements précédés, les lettres avec valeur déclarée et les colis postaux à destination de ce pays. Les taxes des lettres avec valeur déclarée et des colis postaux à destination de la Bulgarie et de la Turquie, qui seront acheminés dès le 1<sup>er</sup> avril : via *Serbie* pour la Bulgarie et via *Trieste* pour la Turquie, ne subissent pour le moment pas de modification.

**Contrôle des ouvrages d'or et d'argent.** — Aucune demande de référendum n'ayant été présentée, dans le délai allant jusqu'au 30 mars dernier, au sujet de la loi fédérale du 21 décembre 1886 apportant des adjonctions à celle du 23 décembre 1880 sur le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent, cette loi a été déclarée en vigueur et exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> avril 1887.

**Ne jamais traiter sans s'être renseigné.** — De nouveau, on signale aux maisons trop confiantes l'activité déployée par certains industriels étrangers dans le but d'obtenir des livraisons d'horlogerie. L'agent d'un *comptoir italien*, parfaitement inconnu au-delà des Alpes, parcourt précisément le Jura pour ce motif dans ce moment. Donc attention !

**Nouveau mécanisme de mise à l'heure pour montres de poche.** — Il est reconnu qu'une des principales causes d'arrêt et d'usure des mouvements d'horlogerie et des montres civiles en particulier, c'est la poussière qui s'y introduit ; aussi l'attention des producteurs sérieux se porte-t-elle à faire des boîtes empêchant le plus possible la poussière d'entrer dans les mouvements. Pour les montres à remontoir par le pendule la boîte la mieux faite n'empêchera pas la poussière d'entrer aussi longtemps que la carcasse sera percée d'un trou pour la poussette de mise à l'heure et que le pendule ne sera pas muni d'une disposition spéciale empêchant la poussière d'entrer par le trou nécessaire au passage de la tige de remontoir.

La fabrique d'horlogerie Favre frères à Neuveville et Cormoret (Suisse) vient de faire breveter dans divers pays un perfectionnement important dans le mécanisme du remontoir combiné avec la mise à l'heure par le pendule, qui présente les principaux avantages suivants :

1<sup>e</sup> Suppression de la poussette de mise à l'heure ainsi que du tube correspondant, le mécanisme de mise à l'heure étant embrayé par une simple traction opérée sur la couronne ;

2<sup>e</sup> Fixage solide de la tige de remontoir et possibilité d'enlever néanmoins cette dernière sans lever le cadran, en tournant une vis dont la tête se trouve sur le pont de bâillet ;

3<sup>e</sup> Sécurité absolue contre l'embrayage involontaire de la mise à l'heure lorsqu'on tourne la couronne dans le but de remonter la montre, et enfin :

4<sup>e</sup> Fermeture hermétique du passage de la tige de remontoir par le pendule au moyen d'un clapet cache-poussière maintenu en place par un ressort à boudin nécessaire surtout avec pendants cylindriques.

Ce système extrêmement pratique et offrant toutes les garanties de solidité est appliqué à tous les calibres remontoirs de la maison Favre frères. Aux savonnettes, la mise à l'heure se remet en place en fermant le fond. Il pare aux inconvénients signalés plus haut ainsi qu'à ceux de constructions tendant au

même but mais moins solides ; il constitue ainsi un perfectionnement réel apporté à la fabrication des montres.

(*Moniteur de la Bijouterie et de l'Horlogerie de Paris.*)

**Horlogerie.** — L'agence consulaire des Etats-Unis, à la Chaux-de-Fonds, communique les chiffres suivants, qui concernent l'exportation d'horlogerie aux Etats-Unis d'Amérique du Nord pendant le premier trimestre de 1887 :

	1887	1886
Janvier . .	330,221. 15	281,308. 47
Février . .	481,875. 97	259,037. 24
Mars . .	587,069. 25	306,052. 13
Total . .	1,399,166. 37	846,397. 84

**Finances.** — La commission des billets de banque, réunie dernièrement à Berne, a pris les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> L'assemblée fédérale fixera le tarif de l'or anglais et allemand.

2<sup>o</sup> En cas de guerre, il faudrait examiner sérieusement la question de l'émission de bons de caisse fédéraux.

3<sup>o</sup> En cas de révision de la loi sur les billets de banque, il faudrait d'une part porter à un chiffre plus élevé l'encaisse métallique des banques d'émission, d'autre part, accorder à ces banques certains allégements de leurs charges fiscales.

4<sup>o</sup> Le département fédéral des finances étudiera la question de la révision de la loi sur les billets de banque. Lorsque le programme de révision sera élaboré, le département convoquera à nouveau la commission.

**Journal charivarique.** — On nous annonce que le concours ouvert, afin d'obtenir des titres pour un nouveau journal charivarique a procuré 253 titres dont la nomenclature sera publiée dans un des prochains numéros du journal. Un jury spécial, chargé du soin de désigner celui qu'il jugerait le plus original et le plus capable de concilier la bienveillance des futurs lecteurs, s'est prononcé en faveur de l'*Ortie*, journal charivarique, humoristique et littéraire, paraissant à Bienne ; rédacteur M. Numa Langel, à Courtelary.

Le premier numéro, qui vient de paraître avec la devise *qui aime bien châtie bien*, aura un franc succès de gaité. Par le temps présent, il est bon d'un peu rire ; nous souhaitons complète réussite au nouveau journal.

**Baromètre des affaires.** — La loi économique qui semble régir les crises et les reprises d'affaires a été de nouveau mise au jour par un intéressant tableau graphique de M. Jacques Siegfried, de Paris. De ce tableau, on peut conclure que l'augmentation constante du portefeuille des banques indique une tendance à la crise commerciale, tandis que le retour à l'état prospère est signalé par l'accroissement continu de l'encaisse. En effet, les années 1847, 1857, 1865, 1870, 1873, 1882, pendant lesquelles le portefeuille de la Banque de France avait atteint un niveau très élevé, ont précisément été des années de crise pour la France ; au contraire, les années 1852, 1859, 1868, 1877, qui ont été des années prospères, sont aussi celles pendant lesquelles l'encaisse a été la plus forte. L'encaisse de la Banque de France était très élevé à la fin de 1885 (2175 millions comme en 1877) ; aussi a-t-on vu l'année 1886 signalée par une reprise des affaires.

### La largeur des dents de roues.

Certains fabricants de roues, d'ailleurs animés des meilleures intentions, sont toujours dans l'embarras pour le choix de leurs fraises. Leurs commettants exigeant, les uns des dentures plus pleines que vides, les autres

des dentures de moins de moitié du pas, et ils ne savent plus à qui entendre.

C'est cependant simple ! Que se propose-t-on en employant telle ou telle largeur de dent ? Evidemment de placer *le plus possible le commencement de la menée sur la ligne des centres*.

La théorie montre qu'avec des pignons de bas nombre, c'est-à-dire de moins de dix ailes, cette construction n'est pas réalisable, et que la menée commence toujours sous un angle d'avance ou, en termes de métier, avec un frottement rentrant. Ce frottement est, en pareil cas, d'autant plus grand est plus nuisible, que la denture reste plus en dessous de la moitié du pas, en d'autres termes, que la largeur des dents diminue.

Avec les pignons de haut nombre, ou de plus de dix ailes, la menée a, au contraire, lieu sous un angle de retraite, ou après la ligne des centres, occasionnant un surcroit de frottement dans les profils en prise vers la fin de la menée, défaut que l'on peut facilement éviter.

Dans le premier cas, on se rapproche de la menée théorique, en faisant les dents de plus de moitié du pas, ou plus pleines que vides ; dans le second, en ne leur laissant qu'une largeur moindre que la moitié du pas.

Ainsi, en règle absolue, toute roue engrenant avec un pignon de 6, 7, 8 ou 9 ailes aura une denture plus pleine que vide, toute roue engrenant avec un pignon de 12 ailes ou plus aura une denture plus vide que pleine.

Cette règle ne souffre aucune exception.

Personne en principe n'ignore ce point de théorie ; d'où vient que, dans l'application, on s'en écarte si souvent.

E. ANTOINE.

### CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Genève, le 5 mars 1886.

Monsieur le rédacteur,

Jusqu'ici, le mouvement fédératif qui agite un peu partout nos populations horlogères, n'avait pas eu un grand retentissement dans notre ville. Non pas que l'idée de la solidarisation des intérêts de notre industrie nationale soit antipathique à la population genevoise, au contraire ; mais l'éloignement duquel nous sommes des grands centres horlogers où le mouvement a commencé nous tenait un peu à l'écart et je dirai même que, sans le journal *La Fédération horlogère*, nous n'aurions eu qu'un écho bien affaibli de ce que l'on dit et pense dans vos régions.

Genève, avec sa nombreuse population horlogère, ne pouvait rester en dehors du mouvement général qui se produit ; aussi, une assemblée populaire — la première, croyons-nous — organisée pour ce but spécial, conviait-elle hier nos fabricants et ouvriers dans la grande salle de l'Amphithéâtre.

Présidée par M. Dumont, président du groupe I des prud'hommes, cette réunion nombreuse a entendu M. F. Heng, président du comité central de la Fédération des ouvriers, puis M. J. Perrenoud, secrétaire de l'Intercantonale.

Le premier a fait l'historique du mouvement, commencé, nous dit-il, par une importante manifestation de 600 ouvriers et patrons, à Bienne en janvier 1886. Il rappelle l'assemblée des délégations ouvrières du 23 janvier écoulé et indique que l'idée sortie de ces réunions est la solidarisation de nos intérêts industriels, par la création d'une vaste association comprenant tous les corps de métiers et groupant l'ensemble des forces ouvrières.

M. Perrenoud, que nous avions le plaisir d'entendre pour la première fois, a développé

son sujet en se plaçant à un point de vue plus général ; faisant un tableau saisissant de la situation actuelle de notre commerce et de notre industrie, il conclut à la nécessité d'une étude faite en commun des remèdes à appliquer. Selon l'orateur, la Fédération horlogère en voie de formation, peut seule nous mettre sur une nouvelle voie de renaissance, en établissant des règles consenties par tous, dans le but de couper court aux errements et aux abus de toutes sortes auxquels nous devons la décadence de notre belle industrie.

Faisant appel à la population genevoise, toujours à l'avant-garde du progrès, il espère qu'elle ne restera pas en arrière dans ce beau mouvement de rénovation et que les sentiments de solidarité dont elle a toujours fait preuve envers ses confédérés ne feront pas défaut dans cette circonstance.

Voilà donc une première tentative faite à Genève pour entraîner notre population horlogère dans un mouvement qui, chaque jour, s'étend davantage. L'impulsion est donnée ; mais les choses n'iront pas sans d'autres efforts et les différentes chambres syndicales ouvrières auront un certain travail d'organisation à opérer, pour que le groupement des ouvriers genevois puisse apporter à la Fédération un appui important.

Il est à désirer que nos fabricants et chefs d'atelier ne se désintéressent pas de cette importante question et nous croyons qu'une nouvelle réunion, bien préparée et bien revêtue, serait d'une grande utilité.

Spérons que M. Perrenoud, dont la grande compétence en ces matières est reconnue de tous, voudra bien consacrer encore une journée à un travail de propagande et que nous aurons encore le plaisir d'entendre prochainement sa parole autorisée.

On accuse souvent Genève de faire du particularisme à outrance et de considérer les intérêts de la ville comme étant seuls dignes de son attention. A force de répéter cette affirmation, on a fini par y croire ; et pourtant, rien n'est moins vrai. Dans la question présente, la fabrique genevoise, plus renfermée dans les genres soignés qu'on ne l'est ailleurs, éprouve peut-être aussi, moins le besoin de grouper ses intérêts à ceux de l'industrie horlogère en général. Mais, il n'en est pas moins vrai que l'ouvrier genevois comprend, tout aussi bien qu'un autre, la nécessité d'un grand effort collectif et qu'il ne faillira pas au devoir qui incombe à une population industrielle aussi intellectuellement développée que la nôtre.

Le premier pas est fait dans une voie qui doit nous conduire à l'union et à la concorde ; nous n'en resterons pas là.

Recevez, etc.

X.

### AVIS

**Les sociétés, associations et corporations de fabricants, de patrons ou d'ouvriers sont informées que le journal rendra compte des décisions de quelque importance prises dans leurs assemblées. — Un exemplaire du règlement de chaque société horlogère sera aussi reçu avec plaisir.**

**Prière d'adresser les communications à la Rédaction de la FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE, à Bienne.**

### Petite Poste.

M. C. B., Brenets. Le Comité central aura prochainement une nouvelle réunion.

M. F. T., Fleurier. Soumettez le cas à votre Comité.

M. B. C., Locle. D'autres règlements ont la même disposition. On s'en est bien trouvé jusqu'ici.

*Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.*

## Ecole d'horlogerie du district de Porrentruy

Ensuite d'expiration de fonctions, les places suivantes sont mises au concours :

Une place de directeur et maître pratique avec un traitement annuel de 3,500 francs.

Une place de second maître pratique avec un traitement annuel de 3,000 francs.

Les postulants à ces deux postes sont invités à se faire inscrire jusqu'au 20 avril, chez M. **J. Dubail**, président de la commission de l'école d'horlogerie, à Porrentruy. 131

## ÉCOLE D'HORLOGERIE de Bienne

Enseignement professionnel dans les deux langues.

*Atelier spécial pour les jeunes gens désirant seulement apprendre les échappements.*

Atelier de mécanique outillé d'après les plus nouveaux systèmes.

### THÉORIE APPLIQUÉE

La nouvelle année scolaire commencera au mois d'avril courant.

Les parents qui désireraient placer leurs enfants sont priés de se faire inscrire dès maintenant.

186

### LA COMMISSION.

## ATTENTION !

Le nommé **Arnold von KAENEL**, planteur d'échappements, est invité à retirer les cartons déposés chez ses ouvriers, moyennant remboursement, et nous rendons attentifs les ouvriers travaillant pour le dit à ne pas s'engager chez lui, attendu que les paiements ne se font pas.

**P. S.** — L'insertion paraîtra aussi longtemps qu'il n'aura pas soldé.  
BIENNE, le 11 mars 1887.

114

Un groupe d'ouvriers non payés.

## Fabrication de contre-pivots en tous genres **MEYLAN-GUIGNARD & Cie**

LE LIEU (Val. de Joux, Vaud)

Contre-pivots sertis et non sertis, tels que : rubis, saphir, grenat, vermeil, verre, etc.

Sertissage de coquerelets

Rosillons bleus Bostonis, écuelles, pierres pour aiguilles

Ouvrage soigné et courant

123

PROMPTE EXÉCUTION

## FABRICATION DE BIJOUTERIE ET D'HORLOGERIE

Spécialité de  
REMONToirs  
en or,  
argent  
et métal  
PIÈCES  
de recharge

**AUG. WEBER**

A BIENNE

CHAINES  
CLEFS  
ET MEDAILLONS  
en or,  
argent  
et  
doublé

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

9



## IMPRESSIONS SIMPLES ET MULTICOLORES

Lettres  
de Naissance,  
Mariage  
et de Décès

—o—

### IMPRIMERIE

du

Cartes  
de Fiançailles,  
d'Adresse  
et de Visite

—o—

## Nouveau Pressverein

de Bienne

Editeur du  
Bieler Anzeiger et de la Fédération horlogère suisse

Factures,  
Memorandums,  
Registres  
d'établissement

—o—

BIENNE  
RUE NEUVE

Comptes,  
Prix-Courants,  
.Actes  
et Quittances

—o—

Imprimés pour Autorités, Sociétés, Fabricants  
et Négociants

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Prix modérés

## AVIS

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

## FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES en tous genres

## JEAN CORBAT

Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.  
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.

Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.

» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.

» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.

» chronographe, avec grandes secondes.

» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.

Petits et grands quantités

Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.

Ouvrage soigné à des prix modérés.

82

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES  
PLAQUÉ OR  
à tous titres et genres 87

**EMILE PFAFFLI**  
GENÈVE

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS  
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6  
COMMISSION — EXPORTATION



**Georges Favre-Jacot**  
LOCLE (SUISSE)

Fabrication d'Horlogerie garantie  
Spécialité de Remontoirs or et argent  
de 12 à 21 lignes  
Finissages de Genève pour **H-SCH+** pièces de première qualité  
en 12 et 13 lignes

**HAEGLER-SCHWEIZER**  
BIENNE (Suisse) 4

Remontoirs or, argent et galonné  
Ancre et Cylindres 11" à 20"  
Téléphone



**LOUIS MULLER**  
Quartier-Neuf, 55  
— BIENNE —

Spécialité de 5  
**MONTRES SOIGNÉES**  
POUR DAMES  
Ancre et Cylindres de 8 à 13 lignes  
DIPLOME  
Zürich 1883 MARQUE DÉPOSÉE  
MÉDAILLE  
Anvers 1886

**HRI THALMANN**  
Avenue de la Gare BIENNE Avenue de la Gare

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES  
or et argent  
Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits  
taille douce et émail  
Peinture sur émail  
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES  
en tous genres

**NIEL, APPLIQUÉS**  
taille douce en couleur  
et sur guilloches  
Polissage et FINISSAGE  
de boîtes et cuvettes  
or et argent

**BOURGUIN** Quartier-Neuf — BIENNE — Quartier-Neuf — Quartier-Neuf — Téléphone

Fabrication d'Aiguilles  
Spécialité  
pr exportation  
Acier dorées, damasquinées  
COMPOSITIONS  
QUANTIÈMES, SECONDES

AIGUILLES ANGLAISES  
POIRES 2  
Breguets et Dessins variés  
Gothiques  
Découpages de Ressorts et de Plaques  
à toutes épaisseurs

FABRICATION  
de  
PENDANTS ET ANNEAUX  
COURONNES EN TOUS GENRES

**METZGER & RUEGER**  
BIENNE 21

FABRICATION D'HORLOGERIE  
en tous genres  
**ALEXIS HUGUENIN**  
St-IMIER  
EXPORTATION 8  
Spécialité : Genres anglais et autrichien

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
de  
**Fournitures d'Horlogerie**

Maison principale à LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrication et Commission — Outils et Fournitures  
d'Horlogerie — Vente exclusivement en gros —  
Exportation

1<sup>re</sup> Médaille à l'Exposition de Stockholm 1886. 16



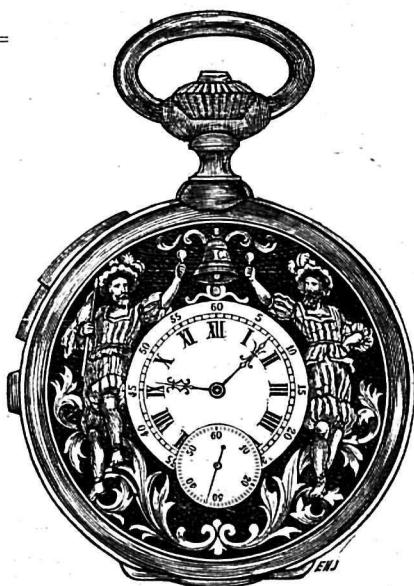
**ULYSSE JACOT, LOCLE**

Téléphone

Envers 344

AUTOMATES

avec mécanismes de poseurs sur tous les calibres pour montres à répétition



DÉCORATION  
de boîtes de montres pour tous pays  
Email, taille-douce, chiffres, armoiries, niel, appliqués, incrustations

**OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE**

**Lina NADENBOUSCH**

GROS

BIENNE

DETAIL

Émaux en tous genres

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**

Spécialité

de

**Remontoirs or 12 et 13 lignes**

POUR DAMES

**Léon GAGNEBIN-DU-BOIS**

ST-IMIER

(Suisse)

**M. KÜNZLI & Fils**

MALLERAY

**FABRIQUE D'ÉBAUCHES, FINISSAGES ET MECANISMES**

en 12, 12 1/2, 12 3/4, 13, 14 et 15 lignes

130

**TRAVAIL SOIGNÉ**

Représentant pour Bienne, M. HILTY-WOLF, fab. d'horl.  
» Chaux-de-Fonds, M. Arnold MATTHEY,

**Fabrique d'Ébauches de Bienne**

**FLURY FRÈRES**  
A BIENNE (SUISSE)

**Ebauches et finissages** à clefs et remontoirs depuis 13 à 20 lignes

**Spécialité de Remontoirs au pendant**

12 3/4 et 13 lig. cyl., 18 lig. cyl., 18, 19 et 20 lig., ancras, lépines et savonnettes

**Ouvrage soigné et consciencieux**

32

FABRIQUE  
DE

29

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES

Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et  
plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres



**J. UEBERSAX**

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

EXPORTATION

Fabrication mécanique

de

## BOITES de MONTRES

EN PLAQUÉ OR

à tout titre et en tous genres

## ROBERT GYGAX

St-IMIER

— Téléphone — 28

## Fabrication d'Horlogerie

Spécialité  
de  
MONTRES  
pour  
DAMES

J. AEGLER

Vignoble - Rebberg

BIENNE

RÉGULATEURS  
et  
RÉVEILS  
Grand Choix  
Prix réduits

## Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel  
und Umgebung.

TELESCOPE

## FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant  
Système interchangeable

53

## AEBY & LANDRY

MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,  
Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers  
Mention de 1<sup>re</sup> classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

Adresse télégraphique : Froidevaux, Bienne.

## FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres



## J. A. FROIDEVAUX

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

19

## ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essai

Fonte de déchets de toute nature  
et essayeur de matières or et argent

## AUFRANC & CIE

BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

## Fabrique d'Horlogerie garantie

## EUG. VUILLEMINT

Marque de fabrique

MADRETSCH (Suisse)



SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES

or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre

déposée

Qualité bon courant et soigné

13

## CAFÉ-RESTAURANT

## F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

F. SCHNEIDER.

## Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte  
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues  
à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

22

## DROGUERIE INDUSTRIELLE

### SPÉCIALITÉS

pour Fabricants de boites, Doreurs, Nickeleurs, Graveurs,  
Fabricants de cadrans

Bains de nickel extra blanc

101

Matières pour précipiter les lavements d'or et d'argent

## G. ROMANG

Rue Basse BIENNE Rue Basse

## COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DETAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

## BASERBA 8 CIE, BIENNE

Rue de Nidau

## Magasin de Verrerie et Porcelaine L. SPECKERT-GRINDAT

15, rue du Quartier-Neuf, à BIENNE

Articles de ménage en tous genres. Déjeuners et Dîners complets en fine porcelaine, unis et décorés. — Verres de toutes sortes en cristal fin et ordinaire. Services de table, ferblanterie, etc.

Lampes de table et à suspensions de première qualité garantie.  
Lampes Progrès.

Prix très réduits 25

DÉPOT DE BOUTEILLES A VIN

Avis à MM. les Fabricants d'horlogerie

## AU PANIER FLEURI

Maison de Gros et Détail en Papeterie et Quincaillerie

Rue du Canal BIENNE Rue du Canal

Offre aux conditions extra avantageuses :

Papier d'emballage gris collé prima en feuilles ou en rouleaux à fr. 36.— les 100 kil.

»	gris cassé (sans colle)	»	36.—	»
»	brun belge prima	»	58.—	»
»	jaune banque imit.	»	78.—	»
»	banque véritable	»	110.—	»
»	couronne (37/46 cm.) soie brun (Uhrenschiltli) n'oxydant pas	»	1.40 la rame	
»	» blanc	»	2.—	»
»	» rose	»	3.50	»
»	raisin (34/68 cm.) rouille brun	»	4.40	»
Plombage,	depuis	»	8.— le mille	
Fielettes d'emballage, de toutes les grosseurs et qualités,		»	1.80 le kilo	
Papiers à lettre avec ou sans en-tête, sans en-tête	»	»	5.50 la rame	
»	avec	»	8.—	
Enveloppes de lettres sans impressions,	»	»	3.75 le mille	
»	avec	»	5.75	
Copie de lettres de 500 folios répertoire	»	»	26.— ladouzaine	

Registres et Fournitures de bureau toujours au grand complet  
à des prix y relatifs 120

EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE

Envoi d'échantillons franco sur demande

Marchandise franco pour toute la Suisse — Conditions de paiement: 3 mois avec 3% d'escompte

Se recommande

M. LEBLANC-SCHALCH.



Exiger la marque  
aux deux hiboux

Exiger la marque  
aux deux hiboux

La saison actuelle est des plus favorables à l'emploi du

## THÉ BURMANN

purgatif, rafraîchissant, anti-glaireux

n'échauffant pas l'estomac et n'irritant pas les intestins comme toutes les pilules purgatives à base d'aloës, etc. Son action est douce et bienfaisante, son emploi facile, son goût agréable. Une tasse tous les matins pour chasser l'excès de bile, purifier le sang, guérir la jaunisse, la migraine, les hémorroïdes, prévenir les étourdissements.

La popularité dont jouit le véritable 122

## THÉ BURMANN

a fait surgir de nombreuses et mauvaises imitations ; exiger dans chaque pharmacie, à 1 franc la boîte, la seule bonne préparation de ce genre, le THÉ BURMANN.

Pharmacie BURMANN, LOCLE

## La Rôtisserie de cafés

Fabrique  
d'Extrait de café  
(fondée en 1816)

—0—

Marque de fabrique  
déposée

—0—



Fabrique  
d'Extrait de café  
(fondée en 1816)

—0—

Marque de fabrique  
déposée

—0—

## CHARLES KAUFMANN A BIENNE

recommande ses trois qualités exquises de café rôti  
en paquets de 1/8, 1/4 et 1/2 kilo, à fr. 1.20, 1.40, 1.60.

En vente dans les principaux magasins d'épicerie.

Les ménagères sont rendues attentives que mes cafés, malgré leur emballage parfait, sont expédiés à tous mes clients dans des caisses en fer-blanc, afin de leur conserver leur qualité et leur arôme.

30

## HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF) 17

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce,  
touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Etuis dans tous les prix

ETUIS  
OTTO TIETZE, BIENNE  
FANTAISIE

Etuis patent à partir de 25 ct.

Cluterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

## ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Fermetures de portes, de fenêtres, de jalouses.

24

## AU PLANTEUR

BIENNE FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares  
de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisateurs.

PIPS en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

26

# U. LEUZINGER

8, Rue de l'Hôtel-de-Ville CHAUX-DE-FONDS 8, Rue de l'Hôtel-de-Ville

## SAISON D'ÉTÉ

### Grand Assortiment de Vêtements confectionnés

Pour hommes, jeunes gens et enfants

#### PRIX-COURANT

Pardessus soignés pour hommes . . . . .	de fr. 20 à 75	Pantalons . . . . .	de fr. 7 à 20
Pardessus soignés pour jeunes gens et enfants . . . . .	» 15 à 35	Paletots sac et vestons . . . . .	» 18 à 45
Habillements complets pour hommes . . . . .	» 35 à 80	Paletots de bureau . . . . .	» 20 à 40
Habillements de catéchumènes . . . . .	» 40 à 65	Chemises blanches et en couleur, caleçons, blouses, cravates, foulards.	
Habillements complets pour jeunes gens et enfants . . . . .	» 15 à 40		

Spécialité d'**Habillement** pour cadets. — **Grand choix de draperies anglaise, française, et allemande** pour habillement sur mesure dans les prix de fr. 70 à 120.

Téléphone

DIPLOME

Téléphone

### NOUVELLE INVENTION

Machines à coudre américaines, Originale White de la Cie White à Cleveland (Amérique du Nord) et du système Singer perfectionné, des premières fabriques de l'Europe.

Construction simple

Emploi facile

Marche douce

VITESSE

Couture élastique

INSTRUCTION

gratuite

5 ans de garantie

Prix de fabrique

Machines à main depuis 45 fr. net

ATELIER de réparations TRAVAIL SOIGNÉ

BIENNE

KLÆTI - BEUCLER, Mécanicien



Seul Dépôt

88, Rue de la Gare, 88

#### Facilités de paiement

3 francs par semaine ou 10 % d'escompte AU COMPTANT

MACHINES de tous modèles

HUILE FINE pour

Machines à coudre

Soie

AIGUILLES pour tous systèmes

BIENNE

### Maison Matile-Mathey

38, Rue de Nidau et Rue Neuve, 38 BIENNE

Vêtements de dessous, coton et laine pour dames et messieurs

Bas et Chaussettes, Guêtres

FAUX-COLS, MANCHETTES

Foulards, Cravates

### PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

#### SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs pour doreurs et nickeleurs.

42 W. GUGELMANN.

### CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1<sup>re</sup> qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne 40

89, Rue de la Gare, 89.

### CAFÉ A REMETTRE

Pour cause de cessation de commerce et après vingt ans d'exploitation, on offre à remettre pour la St-Georges prochaine, sous de bonnes conditions, un

Café-Restaurant

situé au centre du village et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. J. Ed. Humbert-Prince, notaire, rue Fritz-Courvoisier 21, à Chaux-de-Fonds.

116

## F. C. MATILE LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses à Morteau et au Locle

72

EXPEDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

Pour 10 centimes

par jour, pendant 6 mois, on peut avoir chez

L. VADI, ferblantier à Cernier,

une COULEUSE en zinc, fond cuivre, de 52 cm. de diamètre, et solidement construite.

113



La fabrique Dubail, Monnin, Frosard & Cie, à Porrentruy, demande un soudeur d'assortiments granois, sérieux et capable. 126

On demande pour administrer une fabrique de montres et de petites pendules de voyage, un

**Directeur commercial**  
avec cautionnement de fr. 25,000 ou souscription d'un chiffre équivalent d'actions de la Société en formation.

Appointements fixes et part de bénéfices. (H1921X) 118

S'adresser avec références à M. A. M. Cherbuliez, arbitre de commerce, rue Petitot n° 10, à Genève.

### On offre à vendre

de suite, un atelier de graveur et guillocheur, comprenant plusieurs tours et tout l'outillage complet pour cette profession. — Prix avantageux.

S'adresser à l'agence E. ROSSET et fils, rue de la Côte 181, Locle. 119

J. Rodolphe GYGAX  
St-IMIER  
—  
MONTAGE DE BOITES  
en tous genres  
—  
SPÉCIALITÉ  
de  
Boites argent

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

45

## COMMERCE EN GROS **F. REYMOND & CIE A BIENNE**

### Nickel pur

en cubes, grenailles, anodes, tôles, fils, etc.

Plaquée de nickel pur, en tôles et fils, sur fer, acier, maillechort, cuivre et laiton

Nickel allié, plaqué sur chrysocale ou laiton

PLAQUÉ D'OR ET PLAQUÉ D'ARGENT

sur tous métaux et à tout titre

128

Tubes, charnières et soudures en nickel

NOTA. — Tous nos métaux peuvent être livrés : polis à la brosse, ciselés, découpés et tréfilés, dans toutes les formes et toutes les dimensions.

1ers prix aux expositions de Chaux-de-Fonds

PLANTAGE D'ÉCHAPPEMENTS

CHRONOMÈTRES BASCULE

dans tous les genres

124

SÉRIEUSE GARANTIE

HUGUENIN-STRaub

Charrière 27, Chaux-de-Fonds



G. JOHO  
BERNE

65

LIMES D'HORLOGERIE

Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures  
Dépôt général : G. JOHO, Berne.

FABRIQUE

d'Etuis de Montres

en tous genres

CHARLES GOERING & Cie

CHAUX-DE-FONDS

46

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.  
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc.

37

Travail prompt et garanti.

CAFÉ-RESTAURANT

et

JARDIN D'ÉTÉ

**GAMBRINUS**

tenu par

WILD-REY

— BIENNE —

Téléphone 34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

Maison fondée en 1848

Manufacture de verres de montres

tous genres

Verres, médallions, pendules

et boussoles

**H. CONSTANTIN & Cie**

PLAINE DE WALSCH

près Sarrebourg (Lorraine)

SPÉCIALITÉ D'ASSORTIMENTS  
pour l'exportation 117

ON DEMANDE A ACHETER  
un pupitre à une place et une grande armoire.

S'adresser au bureau de la Fédération horlogère suisse.

## USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR

GENÈVE

FONTE ET LAMINAGE

de

## Nickel pur et d'Alliages de Nickel

pour tous usages, spécialement pour les

FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — Ciselé

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

S O U D U R E S — A N O D E S

**CHRYSOCALÉ**

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocale